



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4879

Demande de subvention de fonctionnement auprès de l'association musique nouvelle en liberté d'un montant de 15 000 euros pour la saison 18-19 - Approbation d'une convention - Orchestre national de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 1 JUILLET 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUILLET 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 11 JUILLET 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme BERRA (pouvoir à M. DAVID), Mme MANOUKIAN, M. HAMELIN (pouvoir à Mme NACHURY), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à Mme CROIZIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4879 - DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
AUPRES DE L'ASSOCIATION MUSIQUE NOUVELLE EN
LIBERTE D'UN MONTANT DE 15 000 EUROS POUR LA
SAISON 18-19 - APPROBATION D'UNE CONVENTION -
ORCHESTRE NATIONAL DE LYON (DIRECTION DES
AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2019 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

Héritier de la société des grands concerts de Lyon fondée en 1905, l'Orchestre national de Lyon est devenu un orchestre permanent en 1969. Depuis lors, il est administré et soutenu financièrement par la Ville de Lyon, qui l'a doté en 1975 d'une salle de concert, l'Auditorium. Avec 246 000 spectateurs lors de la saison 2017-2018, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon propose une programmation musicale ambitieuse et ouverte.

Dans le cadre de la saison 2018-2019, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon poursuit sa politique de diffusion d'œuvres riches et variées et notamment la diffusion d'œuvres contemporaines.

Ainsi, la programmation permettra au public de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon de découvrir des œuvres écrites après 1970 par les compositeurs suivants : Guillaume Connesson, Tan Dun, Joan Tower, Rodion Chedrin, Gustavo Beytelmann, Astor Piazzolla, David Arnold, John Barry, Bill Conti, Pal Waaktaar-Savoy, Michael Kamen, Thomas Newman, Paul Epworth, Bono and The Edge, Richard Dubugnon, John Williams, Olivier Massot, Marc-Olivier Dupin, Thierry Escaich, Thomas Ades, Max Richter, Camille Pépin, Kaija Saariaho, Jean-Pascal Beintus.

La programmation et la diffusion d'œuvres musicales contemporaines peuvent être soutenues par L'association Musique Nouvelles en Liberté, dont la mission est de favoriser la diffusion de la musique contemporaine à travers sa participation aux frais occasionnés par l'exécution des œuvres écrites après 1978.

La Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon sollicite pour la saison 2018-2019 :

- une participation de l'association musiques nouvelles en liberté au titre des frais liés à la programmation d'œuvres contemporaines à hauteur de 15 000 €TTC.

Le versement de la subvention sollicitée est formalisé dans la convention ci-après annexée.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- La convention de financement susvisée établie entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon, et l'association musiques nouvelles en liberté dans le cadre de la saison 2018/2019 est approuvée.
- 2- Les recettes seront imputées sur le budget annexe 07, au chapitre 74.
- 3- Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER